



**PREFECTURE DE LA REGION LIMOUSIN  
PREFECTURE DE LA HAUTE - VIENNE**

**REUNION DE LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE  
SURVEILLANCE (CLIS) RELATIVE A L'EXPLOITATION PAR LA SOCIETE VALDI  
LE PALAIS DE SON USINE DU PALAIS-SUR-VIENNE**

Le 10 juin 2008 à 14H, s'est réunie à la préfecture de la Haute-Vienne, sous la présidence de M. Olivier LEMAIRE, Chef de groupe de subdivisions Nord Limousin à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement, représentant le Préfet de la région Limousin, Préfet de la Haute-Vienne, la commission locale d'information et de surveillance relative à l'exploitation par la société VLP de son unité de regroupement, de tri, de pré-traitement et de valorisation de coproduits métalliques et minéraux au Palais-sur-Vienne.

Assistaient à cette réunion :

- Mme BRIQUET, maire du Palais sur Vienne,
- M. MARTIN, représentant la commune du Palais sur Vienne,
- M. FOURGNAUD, représentant la commune de Panazol,
- M. DESTRUHAUT, représentant la commune de Limoges,
- M. SAUVIAT, représentant la commune de Rilhac Rancon,
- Mme YILDIRIM, représentant la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole,
- M. GRANET, représentant la présidente du Conseil Général,
- M. TRICART, président de BARRAGE,
- M. FEUILLADE, directeur de LIMAIR,
- M. CHAUFFIER, représentant l'ADEPAL,
- M. RABACHE, représentant l'association Limousin Nature Environnement,
- M. CLEMENCON, représentant de l'association Sources et Rivières du Limousin,
- Mme ROUSSEAU, représentant le Centre technique Régional de la Consommation,
- M. DARMEY, SDSIS,
- M. BARBAN, chef de la subdivision de la DRIRE, inspecteur des installations classées
- M. NADAUD, inspecteur des installations classées à la DRIRE,
- Mmes MALEK et ROLSHAUSEN, représentant la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle,
- M. JAOUEN, DDASS,
- M. GAMBIEZ, directeur industriel de VLP,
- Melle CROUZET, responsable environnement/laboratoire VLP,
- Melle HIMEUR, VLP,
- M. BECKER, commissaire enquêteur,
- M. LABRO, chef du pôle environnement et développement durable à la préfecture
- Melle DUBOIS, pôle environnement et développement durable à la préfecture.

Etaient excusés : le DIREN, le DDAF.

En préliminaire, M. GAMBIEZ souhaite que les questions lui parviennent une semaine ou au moins 3 ou 4 jours avant la réunion afin qu'il ait le temps de préparer les réponses et non la veille comme cela a été le cas.

M. TRICART de l'association BARRAGE ayant fait la remarque de la présence de deux représentants de la commune du Palais sur Vienne, Mme le maire précise qu'un seul s'exprimera ou votera si nécessaire.

#### 1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 14 NOVEMBRE 2007

Aucune remarque n'étant faite, le compte-rendu est approuvé.

#### 2 – PRESENTATION PAR LA SOCIETE VLP DES TRAVAUX ET CONTROLES REALISES DEPUIS LA DERNIERE REUNION ET PREVISIONS POUR LA FIN DE L'ANNEE 2008 (voir diaporama en annexe)

##### - Les travaux

Le projet d'extension du site du Palais s'inscrit dans un programme plus global de développement sur 5 ans afin d'accroître les capacités du groupe. Il est donc prévu d'investir 3,3 à 3,4 millions d'euros par an sur le site du Palais dont 2 millions d'euros hors projet d'extension pour conforter l'organisation et améliorer le process actuel. 12 à 15 % du chiffre d'affaires (qui est de 17 millions d'euros) seront investis sur ce site.

Les principaux travaux effectués ont porté sur :

- l'amélioration du fonctionnement de la machine à boucher et déboucher
- le changement du four de grillage qui a été remplacé en mai sur le même emplacement et dans les mêmes conditions par un nouveau four. Un travail est fait sur l'amélioration de l'entrée des catalyseurs dans le four qui est semi rotatif, semi oscillant.
- amélioration des filtres à manches pour fiabiliser la récupération des poussières et mise en place d'analyseurs de poussières intermédiaires afin de prévenir d'éventuels dérèglages sur le four de grillage,
- mise en place d'un aspirateur sur le four de calcination afin d'aspirer les produits calcinés,
- assainissement des bâtiments du four électrique et du grillage
- démantèlement de certaines parties vétustes et création d'une rampe d'accès entre les 2 plate formes pour raccourcir les circuits des chariots élévateurs et améliorer la sécurité,
- mise en place d'un brumisateur qui permet quand il y a un risque de départ de poussières de les fixer par une brumisation
- sécurisation du site (caméras, tourniquets, systèmes à badges...)

Pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2008, sont notamment prévus :

- travail sur l'usure des électrodes
- passage à des poches de battitures de 10 tonnes au lieu de 7 tonnes pour moins boucher et déboucher et donc moins user le trou de débouchage ce qui va dans le sens de la sécurisation du four
- amélioration de l'accès à différents silos
- filtration de l'eau de refroidissement du four électrique à laitier (FEL)
- perfectionner le process du four de grillage pour améliorer la qualité et la productivité
- pour le four de calcination, mise en place d'un renversement rapide des bennes dans une enceinte fermée avec un système d'aspiration pour capter les poussières
- acquisition d'une 2<sup>ème</sup> brumisateur pour l'abattage des poussières des alvéoles FEL et du chargeur trémie du doseur,
- couverture de 4000 m2 de terrains pour abriter les stockages de matières
- acquisition d'alvéoles sur rétention

**- Bilan des contrôles environnementaux effectués de novembre 2007 à mai 2008**

**- Contrôles effectués en auto surveillance**

Pour les rejets atmosphériques surveillés en continu, (dioxyde de soufre, monoxyde de carbone, composés organiques volatils totaux, poussières) et pour chaque four, les teneurs sur 7 mois sont inférieures aux seuils réglementaires.

Pour les eaux de surface en sortie de station d'épuration, les résultats sont conformes à l'arrêté préfectoral.

Pour les eaux souterraines où les contrôles sont annuels sur 3 piézomètres, les résultats des derniers contrôles de novembre 2007 ne font pas apparaître de pollutions dues à VLP.

Pour les tours aéroréfrigérantes pour lesquelles les contrôles sont mensuels, les résultats sont conformes à l'arrêté préfectoral.

**- Contrôles réalisés par des organismes agréés**

Les rejets atmosphériques sont contrôlés de façon semestrielle par un organisme agréé. Les résultats présentés sont ceux de la campagne de décembre 2007 et pour partie celle d'avril 2008, tous les résultats n'étant pas parvenus.

Pour le traitement des fumées du four électrique à laitier (FEL), les contrôles ont été effectués par la société NORISKO en décembre 2007. Un dépassement au niveau du monoxyde de carbone a été constaté. Celui-ci a résulté d'une panne du brûleur de la chambre de post combustion.

Pour avril 2008 et toujours pour le FEL, les mesures ont été réalisées par la société IRH Environnement. Il manque les résultats sur les métaux. Pour les résultats obtenus, ceux-ci sont conformes ; il n'y a pas de dépassement des seuils réglementaires.

Sur la ligne du four sécheur, les résultats de la campagne de 2007 font apparaître un dépassement pour les COV totaux dû à un mauvais réglage du brûleur. Une action corrective a été menée. Les réglages ont été repris. Un contrat de maintenance a été passé avec une société pour des interventions non seulement curatives mais également préventives.

Il y a eu également un dépassement au niveau de la somme des métaux, un filtre à manches étant légèrement percé.

Pour la ligne du four sécheur, les résultats d'avril 2008 ne peuvent pas encore être présentés.

Pour la ligne calcination-grillage, les contrôles de décembre 2007 et ceux d'avril 2008 ne font pas apparaître de dépassement.

Par ailleurs, une campagne de surveillance de l'impact de VLP sur l'environnement a été menée par LIMAIR du 19 novembre au 19 décembre 2007. Tous les fours étaient en fonctionnement, sauf pendant les 10 derniers jours, puisque le FEL a été arrêté à partir du 8 décembre.

Cette campagne avait pour objet la mesure de 10 métaux lourds, des dioxines et des furannes ainsi que des poussières et du dioxyde de soufre. Les mesures ont été effectuées par jauges de type Owen, préleveurs à haut débit et analyseurs.

La surveillance s'est déroulée pendant 1 mois pour les jauges Owen ; les mesures par préleveurs haut débit ont eu lieu du 3 au 10 décembre.

6 sites ont été retenus pour les mesures : 1 en situation de retombée de panache maximum, 2 sites placés dans la direction des vents dominants, 2 sites perpendiculaires aux vents dominants et un site exempt de toute activité émettrice.

Au niveau des résultats, la dioxine de SEVESO n'a pas été détectée. Les résultats les plus élevés ont été enregistrés au niveau du quartier des Rivailles.

Pour les dioxines et les furannes, il n'y a pas de réglementation mais il a été constaté qu'il n'y avait pas d'évolution significative par rapport à 2006.

Pour les métaux lourds, 2 types de mesures ont été effectués. Sur les retombées atmosphériques dans les jauges Owen, il n'y a pas eu de concentration particulière et d'évolution constatées par rapport à l'année 2006.

Au niveau de l'air ambiant capté au moyen de préleveurs à haut débit, il n'y a pas eu de dépassement des valeurs. Cependant le temps de prélèvement est différent de celui prévu par la réglementation en vigueur.

Au niveau du dioxyde de soufre, il n'y a eu aucune élévation susceptible de traduire une émission à caractère purement industriel.

Pour les particules en suspension, les évolutions sont similaires sur les 2 sites de mesures à savoir les Rivailles et Roland Garros sans évolution pouvant relever d'une activité industrielle particulière.

Le FEL a été arrêté à compter du 8 décembre. Il a donc été demandé de majorer les résultats obtenus pour tenir compte de cette absence de fonctionnement d'un four.

A une remarque de l'association BARRAGE, M. FEUILLADE de LIMAIR indique que l'arrêt d'un four est indépendant de toute volonté et que la surveillance s'est bien exercée comme prévu sur 1 mois pour les jauges Owen et sur une semaine pour les préleveurs. Les résultats obtenus ne sont pas uniquement imputables à VLP (autres entreprises, chauffage...) ; d'autres acteurs rejettent des polluants. Mais par souci d'éthique, puisqu'un four a été arrêté, les rejets ont été majorés proportionnellement pour avoir des valeurs plus importantes

2 incidents techniques se sont produits début 2008 sur la ligne de traitement des fumées des fours de calcination et de grillage :

- le 11 février 2008, le ventilateur d'extraction des fumées s'est coupé ; l'alimentation des fours a été automatiquement stoppée,
- le 14 avril 2008, le système de filtration des fumées s'est coupé pendant environ ¼ d'heure. Le filtre s'est mis en sécurité. Ceci a entraîné un dépassement de la teneur en CO. Une information a été faite à la DRIRE pour ces 2 incidents.

En complément, M. FEUILLADE rajoute que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, il doit être mis en place une évaluation de la qualité de l'air pour 4 métaux (cadmium, nickel, plomb, arsenic) par un prélèvement d'une semaine toutes les 4 semaines. Il a été choisi avec la collectivité pour ces 4 métaux de faire les prélèvements en dehors des activités industrielles. Pour ces 4 métaux, pour lesquels il y a une réglementation, les deux premières campagnes menées depuis mars ont montré des résultats en dessous des seuils réglementaires tout en rappelant que les 2 semaines ne correspondent pas à une moyenne annuelle. Mais au

moins 8 semaines échantillonnées sur l'année permettront au vu des obligations réglementaires d'avoir un positionnement par rapport à la valeur de moyenne annuelle.

### 3 - PRESENTATION DU PROJET DE DEMANDE D'EXTENSION DES ACTIVITES PAR VLP

VLP présente les principaux éléments du dossier de demande d'extension de ses activités.

L'activité principale de VLP est la fabrication d'alliages métalliques à partir de coproduits métalliques et minéraux.

Les coproduits sont introduits soit dans un four de grillage pour limiter leur teneur en soufre et en carbone soit dans un four de calcination pour diminuer leur teneur en matière organique, en eau libre et en eau de constitution.

Les coproduits une fois grillés ou calcinés sont envoyés soit sur un site externe de valorisation soit dans le four électrique à laitier (FEL). D'autres coproduits sont séchés et sont introduits dans le FEL. En sortie du FEL, sont obtenus des ferroalliages qui sont envoyés soit sur des sites d'affinage externes soit vendus directement aux clients.

Une deuxième activité concerne le tri et le broyage des piles qui sont ensuite envoyées sur un site de valorisation externe puis vendues à des clients.

Les raisons ayant poussé VLP à présenter un dossier de demande d'extension des activités sont le souhait de maîtriser totalement la chaîne de valorisation des coproduits et celui de limiter le transport des produits semi finis c'est à dire les ferroalliages semi affinés.

Cela permettra également à VLP d'augmenter son autonomie vis à vis des autres sites d'AFE VALDI.

Par ailleurs, le marché de la valorisation est en pleine expansion et grâce à cette extension VLP rentrerait complètement dans ce marché.

Le projet comprend l'implantation de trois nouveaux outils : un four de fusion/affinage (FARC), un four de séchage et un four de grillage.

Le four à arc électrique (FARC) permettra de valoriser les coproduits tels que les battitures et d'affiner directement sur le site les métaux issus des campagnes catalyseurs du FEL. Les parois de ce four ne sont pas refroidies avec de l'eau, contrairement au FEL. Ainsi, le risque d'explosion par contact eau-liquide en fusion au niveau d'une accumulation d'eau de ruissellement est quasi inexistant.

Le deuxième four de grillage, dont l'objectif est de diminuer les teneurs en carbone et en soufre présentes dans les coproduits destinés au four de fusion FEL, sera similaire au four actuellement en fonctionnement sur le site.

Le deuxième four de séchage, qui a pour but de diminuer l'humidité dans les coproduits, aura une configuration similaire au four actuellement en fonctionnement sur le site mais aura une capacité environ 1 fois et demie supérieure à celle du 1<sup>er</sup> four.

Ceci permettrait de faire disparaître l'étape d'affinage externe et de mener jusqu'au bout la chaîne de valorisation.

Actuellement, l'effectif est de 65 personnes. L'augmentation de l'activité devrait permettre d'employer 30 personnes supplémentaires.

L'étude d'impact figurant dans le dossier a porté sur le paysage et le milieu naturel, le milieu humain, les eaux souterraines et superficielles, l'air, le sol, les commodités du voisinage (bruit, vibrations, luminosité, odeurs, transports...), les déchets et l'utilisation rationnelle de l'énergie.

De l'étude d'impact, il ressort que :

- au niveau de l'environnement naturel, il n'y a pas d'effet de VLP actuellement et il n'y en aura pas avec le nouveau projet,
- au niveau humain et socio économique, 3 ERP sont situés à moins de 300 mètres du site et 2 monuments historiques. Il n'y pas de conséquence actuelle de l'activité de VLP et il n'y en aura pas avec l'augmentation d'activités,
- au niveau des eaux souterraines, une surveillance annuelle est effectuée par des piézomètres et depuis 2004, il n'a pas été noté de modification significative de la qualité de l'eau de la nappe souterraine. Le projet n'aura pas d'influence sur la qualité de cette nappe,
- au niveau des eaux de surface c'est à dire les eaux de ruissellement, les eaux sont traitées par la station d'épuration de la CGEP. Les contrôles mensuels effectués en sortie de STEP montrent que les résultats sont conformes à l'arrêté préfectoral. Au niveau du projet il n'y aura pas de modification ni sur la quantité ni sur la qualité des eaux de ruissellement,
- au niveau de l'air, il y a actuellement 3 sources de rejets dans l'air : le four de séchage, le four de grillage et le FEL. Les rejets sont conformes à la réglementation. Dans le cadre du projet, il y aura 3 nouvelles sources de rejets dans l'air. Les rejets resteront conformes à la réglementation. Le suivi sera effectué de façon réglementaire en sortie de cheminées, par auto surveillance et par contrôles par des organismes agréés,
- au niveau du sol et du sous-sol qui appartiennent à la CGEP, une pollution industrielle est constatée, due aux anciennes activités. Un suivi de la qualité du sol est effectué tous les ans par une étude piézométrique. Depuis 2004, il n'a pas été noté de modification de la qualité du sous-sol due aux activités de VLP. Au niveau du projet, certaines surfaces bétonnées seront remises à neuf après accord préalable de CGEP. Il n'y aura pas de modification de la qualité du sol due à ce projet.
- Le bruit : une étude a été menée en 2006 démontrant que les niveaux sonores sont conformes à la réglementation. Les futurs équipements seront installés dans des bâtiments ou en plate forme inférieure du site soit le plus loin possible des habitations. Des capotages ou des murs seront mis en place pour diminuer l'impact. Les niveaux sonores resteront conformes à la réglementation.
- Le transport : le nombre de camions est actuellement de 20 camions par jour et passera à 25 camions avec l'extension d'activité. Ce nombre n'est pas proportionnel à l'augmentation de l'activité ; il y a des mouvements de produits internes à VLP et pas forcément des mouvements entrants et sortants. Limoges n'étant plus une gare de triage, aucun wagon isolé ne peut parvenir jusqu'au site de VLP. Les approvisionnements et livraisons ne peuvent pas être réalisés par voie ferroviaire pour ce qui concerne VLP, l'accord de FCP avec la SNCF étant unique en France. Des contacts prometteurs sont cependant pris avec des sociétés alternatives de fret par rails.
- tous les produits entrants sur le site sont analysés et toute non conformité est signalée à la DRIRE. Aucun produit radioactif ou contenant de l'amiante n'est admis sur le site.
- au niveau de l'impact sanitaire, l'étude se développe suivant 4 axes : l'identification du potentiel dangereux pour l'homme, l'établissement des relations dose/effet, l'évaluation de l'exposition humaine et la caractérisation des risques sanitaires et les conclusions qui en découlent. L'étude a été menée selon les prescriptions de l'INRS. En conclusion, les risques sur la santé de la population dus aux rejets de VLP sont peu probables y compris pour des hypothèses maximalistes. VLP n'engendre pas de risque pour la santé des riverains.

- une étude de dangers a été menée par Bertin Technologies en février 2008 pour le four à arc électrique. Cette étude préconise la mise en place de barrières de protection adéquates. Tous les scénarii conduisent à des événements limités à l'établissement, sans effet domino et aucun risque n'est considéré comme inacceptable.

#### 4 - DISCUSSIONS

L'association BARRAGE déclare que pour elle, le dossier est incomplet et que puisqu'il s'agit d'un agrandissement, elle aurait souhaité que soit joint au dossier le document réalisé après l'enquête qui a eu lieu du 4 décembre 2000 au 4 janvier 2001. Des remarques avaient été faites à l'époque sur la qualité de l'air, le bruit, la circulation dans la rue Maryse Bastié.

Toujours selon l'association BARRAGE, la société Valdi a eu l'autorisation d'exploiter le 13 avril 2001 et il a fallu des arrêtés de mise en demeure ou des accidents ou des pressions de la population ou de l'association Barrage pour que Valdi progresse.

M. GAMBIEZ déclare ne pas accepter ces propos et indique avoir la volonté de progresser et pas uniquement sous la pression.

L'association BARRAGE trouve qu'il est inadmissible qu'à la CLIS du mois de novembre 2007 alors que les perspectives pour 2008 avaient été présentées, il n'ait pas été fait état de ce projet d'extension des activités. M. TRICART pense qu'il faudrait d'abord que ce qui existe ne pose plus problème avant de développer de nouvelles activités surtout que cette usine est dans une zone qui continue à s'urbaniser.

M. GAMBIEZ, à une remarque de l'association BARRAGE sur la difficulté de respecter les normes imposées en matière de rejets de SO<sub>2</sub> fixées à 50 mg/m<sup>3</sup> indique que s'il est vrai qu'en abattant le SO<sub>2</sub> à la chaux, il n'arrivait pas à atteindre les normes, depuis octobre 2005 avec le bicarbonate de soude cet objectif est respecté. C'est vrai que du temps a été perdu. VLP fait remarquer que s'il était producteur de déchets, la norme serait portée à 300 mg/m<sup>3</sup>. Le respect des normes actuelles de rejet de SO<sub>2</sub> n'est plus un problème.

Pour le four électrique à laitier, même s'il est vrai qu'il y a eu 2 accidents en 2004 et 2007, beaucoup de progrès au niveau de la pyrométrie et des mesures de surveillance ont été faits depuis.

A propos de l'arrêt du FEL le 8 décembre 2007, l'eau était anormalement chaude, il a donc été décidé de l'arrêter.

Pour ce qui concerne le nouveau dossier, aucune technologie nouvelle ne sera mise en œuvre. Le four à arc présente un risque moindre par rapport au FEL et le groupe AFE VALDI a déjà ce type de four qu'il connaît donc bien. Il sera donc fait appel au moment du démarrage de ce four au personnel d'AFE.

Selon l'association BARRAGE, le passé amène à être prudent et le présent pose encore des problèmes. L'association BARRAGE fait référence également aux mauvais résultats de la campagne réalisée par LIMAIR en juin et juillet 2007 à la demande de FCP, certaines valeurs relevées montrant sur les sites les plus proches de FCP (et donc de VLP) des teneurs élevées (voir compte-rendu de la CLIS du 14 novembre 2007).

Pour le représentant de la commune de Rilhac Rancon qui assiste depuis plusieurs années à la CLIS, les problèmes résultent de l'emplacement de cette usine au

milieu d'une zone urbanisée, l'urbanisation étant d'ailleurs postérieure à l'usine (usine CGEP créée en 1917). Il comprend l'inquiétude des populations qui sont à côté d'une entreprise qui traite des produits dangereux et pense qu'il faut apaiser ses craintes.

Pour M. GAMBIEZ, les normes au fil des ans se sont durcies, les contrôles sont de plus en plus nombreux et peu de dépassements sont constatés.

Pour Mme le maire du Palais, VLP n'est pas l'entreprise historique. Le conseil municipal devra rendre un avis sur ce projet en tenant compte à la fois de la sécurité de la population et de l'intérêt de la collectivité au travers du développement d'une activité économique.

Mme le maire souhaite que VLP lui apporte des garanties quant au respect des normes en matière de rejets. Mme le maire veut également des précisions sur la mise en place de thermocouples et l'arrêt de l'alimentation du four au cas où une température mesurée par un thermocouple dépasserait l'un des seuils déterminés par l'expert. Cette disposition figurant dans l'arrêté préfectoral complémentaire d'août 2007 est contestée par VLP.

Enfin Mme le maire insiste sur le problème des poids lourds et sur la nécessité de trouver des solutions pour transporter les matières plutôt par voie ferrée.

Pour ce qui concerne le respect des normes, M. GAMBIEZ indique que les calculs ont été faits en intégrant les nouveaux équipements et de façon à ce que l'ensemble des équipements en fonctionnement reste en dessous des normes admises.

Sur la question des thermocouples, la réponse de M. GAMBIEZ est qu'une trentaine ont été installés. Ceux-ci sont répartis autour du trou de coulée et autour du FEL. Le problème réside dans les modalités d'arrêt du four, VLP n'étant pas d'accord pour un arrêt complet de l'alimentation électrique du four dans le cas où une température mesurée par un thermocouple dépasserait l'un des seuils déterminé par l'expert parce que le métal et le laitier vont se figer et ne pourront plus être sortis du four. VLP va proposer à la DRIRE et à Mme le Préfet l'arrêt de l'alimentation en matières premières et la vidange du four dès qu'il est assuré qu'un thermocouple révèle un vrai problème. Il est précisé par VLP que le processus de vidange du four s'étale sur 16 à 24 H et que c'est une décision prise par un responsable mais VLP assure qu'il arrêtera ses fours dès qu'une alarme, vérifiée, se déclencherà.

L'association BARRAGE fait remarquer, sur le problème de l'arrêt du four, que comme l'avait dit la DRIRE à la CLIS de novembre, si des prescriptions ne peuvent pas être appliquées, il faut proposer des solutions alternatives.

Sur la question du transport par rail, VLP étudie la question avec des opérateurs alternatifs. En effet, si FCP peut utiliser le rail c'est parce que CGEP a un convoi complet toutes les semaines qui part de Dunkerque et va vers le sud de la France. La SNCF accepte de décrocher pour FCP mais ne veut pas pour VLP.

VLP a pris des contacts avec des opérateurs alternatifs qui reprennent les activités que n'assure plus la SNCF. Le problème réside dans les quantités trop faibles transportées. Les convois doivent transporter 800 tonnes de marchandises en entrée et en sortie de VLP. Or, pour les battitures c'est 4 000 ou 5 000 tonnes qui entrent chez VLP sur une année. Par ailleurs, 1 tonne de battiture donne 700 kg de lingot. Donc, il faut aussi étudier les possibilités de stockage sur le site pour constituer des convois acceptables pour les opérateurs.



Sur la question de la circulation de 5 camions supplémentaires par jour soit au total 25 par jour, pour l'association BARRAGE le nombre paraît sous estimé et cela représente quand même 50 allers et retours. Le problème du stationnement et des manœuvres des camions en dehors des heures d'ouverture n'est pas résolu dans une rue qui est inadaptée à ce trafic et qui est en impasse pour les camions. Il manque, ce qui était un engagement une aire de stationnement sécurisée. Par ailleurs, il n'y a pas au bout de la rue Maryse Bastié un panneau indiquant les horaires d'ouverture de VLP ce qui implique que certains camions lorsque VLP est fermé remontent la rue, où 2 voitures ne se croisent pas, en reculant.

Le représentant de la commune de Rilhac Rancon souhaite savoir ce qu'il adviendra du site si l'autorisation d'extension est refusée.

La réponse de VLP est que le métier d'AFE Valdi s'inscrit dans une démarche de développement durable ; cette société traite des déchets, les valorise en métaux commercialisables et élimine leurs caractères nocifs pour l'environnement.

Le groupe AFE Valdi a un plan sur 5 ans afin de multiplier, dans le domaine du traitement et de la valorisation des déchets, par 2 ou 3 son chiffre d'affaires d'ici 2012. Tous les sites de Valdi sont concernés. Un autre projet est mené en parallèle pour créer une autre unité de valorisation des piles et des déchets d'équipements électriques et électroniques avec des fours à arc dans le nord de la France.

L'intérêt de ne pas renoncer à ce projet est de créer une chaîne complète de traitement des déchets afin de vendre directement les produits finis et ainsi éviter des transports vers l'unité de Feurs pour finir la valorisation.

Par ailleurs, ce projet impliquera l'embauche de personnes et plus particulièrement de techniciens et d'ingénieurs ce qui augmentera le panel des compétences à l'intérieur de l'usine du Palais sur Vienne.

La question est posée par le représentant de la commune de Rilhac Rancon afin de savoir si l'augmentation de capacité doit se faire tout de suite ou si elle pourrait se faire par paliers sur 5 ans afin d'abord de calmer et sécuriser la population et changer l'image de VLP.

La réponse de M. GAMBIEZ est que le groupe Valdi n'investira sur ce site que s'il a des certitudes. Des bâtiments seront à construire, des matériels à acheter. Dans les faits, les nouveaux équipements ne seront pas opérationnels avant fin 2009, début 2010 donc d'ici environ 1 an et demi. Les actionnaires des groupes industriels ont des stratégies globales et il peut y avoir des réorientations de projets dans le cas où cette extension ne serait pas autorisée.

M. CHAUFFIER fait part du vécu, du ressenti de la population environnante. Certains ont des problèmes de santé, sans doute pas dus uniquement à l'activité de l'usine mais la population se pose des questions. Par ailleurs et par exemple pour le FEL, l'impression est que si celui-ci est mieux maîtrisé, il ne l'est quand même pas totalement et les briques sont toujours défailtantes et doivent être changées fréquemment. Avec le nouveau projet, la population pense que de nouveaux produits seront traités et donc qu'il y aura de nouvelles pollutions dangereuses pour la santé.

Pour ce qui concerne le remplacement des briques, M. BARBAN précise qu'il s'agit d'un processus normal parce que dans un four les briques s'usent. L'important est de pouvoir déterminer à quel moment il faut les changer.

M. GAMBIEZ fait remarquer qu'il n'est pas le seul émetteur de rejets atmosphériques, que les activités de son entreprise sont encadrées et qu'il respecte les normes imposées. Même s'il comprend les préoccupations de personnes qui ont fait construire à côté de l'usine il y a 35 ans et qui se retrouvent à la retraite maintenant et ont peut-être des problèmes de santé, il n'en demeure pas moins que des activités économiques, encadrées, sont nécessaires.

Pour l'association Barrage, dans l'enquête publique, il manque 2 choses :

- il y a un problème avec la population et donc il n'est pas possible de rajouter d'autres équipements pour augmenter la production sans qu'il y ait auparavant une étude d'impact sur la population qui doit également subir les rejets de l'usine d'incinération et de FCP.

- il manque également dans le dossier soumis à enquête publique les avis préalable des services de l'Etat afin d'avoir leur validation technique. Durant les 5 dernières années, il y a eu des interventions de la DRIRE et de la DDASS et il est dommage que leurs observations interviennent sur ce dossier après que le public ait donné son avis. Il faut faire exclusivement confiance aux dires de VLP. Le dossier réalisé par VLP est incomplet et partial. Il ne retient que les documents qui lui sont favorables. Le dossier ne comprend pas les arrêtés préfectoraux intervenus ni les compte rendus des CLIS.

L'association BARRAGE dit ne pas être désintéressé par l'emploi mais rappelle que lorsque Valdi s'est installé, l'engagement avait été pris de parvenir à 100 emplois (cela figurait dans le dossier soumis à enquête publique). Le problème vient aussi que lorsque c'était la CGEP, 9 employés sur 10 travaillaient dans l'entreprise. En cas de problème, les employés pouvaient relayer les informations auprès de la population. Or, aujourd'hui, seulement 8 employés habitent Le Palais sur Vienne.

La population qui subit aussi les rejets de l'usine d'incinération et de FCP a une impression d'avoir un univers dégradé. Barrage a tenu une réunion publique à laquelle ont participé 47 personnes, a rencontré d'autres associations, et l'avis est unanime. Une pétition est en train de circuler actuellement parmi la population pour s'opposer à ce projet.

L'association Barrage en l'état actuel des choses veut que le projet soit repoussé de 2 ans et que les problèmes rencontrés tels que le stationnement, le passage des camions soient résolus. L'association Barrage précise qu'elle mettra tous les moyens à sa disposition pour que le projet n'aboutisse pas.

Pour M. GAMBIEZ, ce projet ne peut pas être refusé sur des impressions. Le projet ne sera mis en service que d'ici 1 an et demi à deux ans.

Le président de la CLIS précise que le dossier mis à l'enquête publique est complet. La procédure est très précisément décrite dans le code de l'environnement. Les pièces que doit comporter le dossier sont très précisément énumérées (articles R 512-3 à R 512-9 du code de l'environnement). L'inspecteur des installations classées qui a examiné le dossier a bien vérifié que les pièces requises étaient présentes et il a estimé que le dossier était recevable sur la forme et sur le fond.

## 5 - PRESENTATION DE L'ACTION DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES DEPUIS LA CLIS DE NOVEMBRE 2007

L'action de l'inspection a consisté en l'examen régulier des résultats d'auto surveillance fournis par l'exploitant. Les résultats sont transmis soit mensuellement, soit

trimestriellement. Au vu des résultats parvenus, il n'a pas été détecté d'anomalie. L'inspecteur fait remarquer que VLP informe l'inspection dès qu'il y a des anomalies (air, fumées...).

Une visite du site a été effectuée en mai 2008 et des contrôles des conditions d'admission des coproduits qui rentrent dans l'installation, la sécurité des fours et le traitement des eaux issues de l'installation ont été effectués.

Concernant la sécurité du four, et comme cela a été dit précédemment, VLP conteste (un recours devant le tribunal administratif a été déposé) une prescription de l'arrêté préfectoral d'août 2007 relative à l'arrêt du four en cas d'élévation de température. Il était attendu de VLP des mesures compensatoires afin de proposer à Mme Préfet d'atténuer cette prescription. VLP s'est déclaré capable de démontrer que la procédure et le mode opératoire qu'elle met en place permettent de satisfaire à la prescription de l'arrêt. VLP a proposé d'arrêter l'alimentation du four en matériaux et de vidanger le métal en fusion. L'inspection a demandé que cette procédure soit transmise à l'expert Bertin Technologies pour validation ce qui selon VLP est fait.

Les observations constatées lors de la visite du mois de mai ont fait l'objet d'un rapport à Mme le Préfet

## 6 – DIVERS

M. CHAUFFIER revient sur la plaquette d'information distribuée qui a suscité des commentaires vis à vis des consignes de sécurité. En effet, il apparaît curieux en cas de nuage de fumées de venir à la porte de l'usine alors qu'il paraîtrait plus logique de rester chez soi.

M. GAMBIEZ indique que l'étude de dangers a montré que les risques étaient confinés dans l'usine. Une première plaquette trop technique a été reprise afin d'être plus accessible au grand public. Elle a été validée par le SDIS et le SIRDPC. VLP se déclare prêt à refaire une plaquette pour être mieux compris de la population.

BARRAGE souhaite, concernant l'arrêté du 28 février 2008 relatif aux sols pollués situés à l'intérieur et hors du site anciennement exploité par la CGEP, savoir si les études sont menées par CGEP ou par un cabinet indépendant. L'inspecteur précise que l'arrêté prescrit à la CGEP, qui est le pollueur historique du site, la réalisation des études et travaux et que les résultats sont attendus pour le 30 septembre 2008 pour les décharges de la Cité et du Poueix et pour le 30 décembre 2008 pour ce qui concerne les sols pollués autour du site de la CGEP.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 H 30.

Le Président,

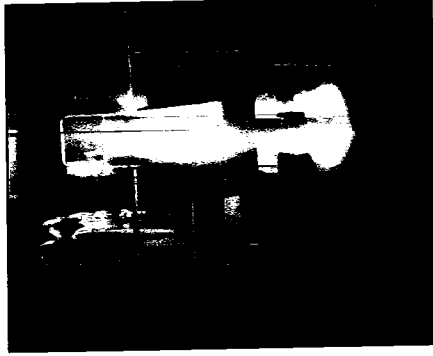


Olivier LEMAIRE



VLP

**VLP**  
**CLIS du**  
**10/06/08**



**INTERVENANTS :**

**JL. GAMBIEZ : Directeur d'établissement**

**L. CROUZET : Responsable Environnement/Qualité/Laboratoire**

**N. HIMEUR : Service Environnement**



VLP

## **Plan**

- I - Travaux (et organisations) relatifs à l'Environnement et à la Sécurité**
  - I – 1 Bilan novembre 2007 à juin 2008
  - I - 2 Prévisions 2<sup>ème</sup> semestre 2008
- II – Bilan des contrôles environnementaux de novembre 2007 à mai 2008**
  - II – 1 Auto-surveillance
  - II – 2 Contrôles réalisés par des organismes agréés
  - II – 3 Incidents techniques
- III – Demande d'autorisation d'étendre ses activités**
  - III – 1 Présentation du projet
  - III – 2 Etude d'Impact
  - III – 3 Etude de Dangers
- IV – Débat/Réponses aux questions diverses**



VLP

# **I – Travaux (et organisations) relatifs à l'Environnement et à la Sécurité**

- **Bilan novembre 2007 à juin 2008**
- **Prévisions 2<sup>ème</sup> semestre 2008**



VLP

**Rappel**

↓ Le rythme d'investissement VLP prévu au titre du plan à 5 ans demeure très élevé :

En moyenne 3,3 / 3,4 M€ avec le projet d'extension qui sera décrit ultérieurement  
2 M€ hors projet  
2,5 M€ pour la seule année 2008



## **I – 1 Travaux réalisés entre novembre 2007 et juin 2008 (1/3)**

### **Four Électrique à Laitier : FEL**

- ↘ Diverses améliorations sur la machine à boucher / déboucher du métal :
  - Etanchéité du bec de canon au bouchage
- ↘ Fiabilisation de la ligne d'alimentation des matières

### **Four de grillage**

- ↘ Travaux d'amélioration du process en four oscillant :
  - Introduction des catalyseurs bruts en tête de four
  - Densification du réseau de bouchons poreux





## **I – 1 Travaux réalisés entre novembre 2007 et juin 2008 (2/3)**

### **Four de grillage**

#### ↓ Filtration des fumées :

Fiabilisation de la récupération des poussières au 1<sup>er</sup> étage de filtration

Filtration 2<sup>ème</sup> étage : passage en chaudronnerie inox et remplacement des manches filtrantes

Mise en place d'analyseurs de poussières complémentaires entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup> étage et entre le 2<sup>ème</sup> et le 3<sup>ème</sup> étage.

### **Four de calcination**

#### ↓ Mise en service de l'aspiration des produits une fois calcinés : fonctionne, mais ... lent



## **I – 1 Travaux réalisés entre novembre 2007 et juin 2008 (3/3)**

### **Divers**

- ↳ Amélioration des assainissements des bâtiments FEL et grillage
- ↳ Divers travaux de démantèlement de parties vétustes afin de préparer :

Le transfert de l'atelier piles

La rampe de liaison entre les plateformes supérieure et inférieure

- ↳ Abattage des poussières du parc par un brumisateur
- ↳ Vestiaires / douches neufs en entrée du site
- ↳ Sécurisation / fermeture / surveillance du site



## **I – 2 Prévisions travaux 2<sup>ème</sup> semestre 2008 (1/3)**

### **Four Électrique à Laitier : FEL**

- ↳ Diverses améliorations relatives à la marche en battitures (inox) :
  - Économiseurs d'électrodes
  - Élément coudé jacketé au départ de la cheminée
  - Assistance à l'extraction d'électrodes cassées
  - Poche 10 tonnes
- ↳ Accès amélioré au silo de chaux métallurgique
- ↳ Filtration de l'eau de refroidissement du four FEL



## **I – 2 Prévisions travaux 2<sup>ème</sup> semestre 2008 (2/3)**

### **Four de grillage**

- ↴ Divers crédits d'essai visant à perfectionner le process de grillage
- ↴ Accès amélioré au silo de chaux d'abattage

### **Four de calcination**

- ↴ Renversement rapide des bennes de calcination, avec captage et aspiration
- ↴ Analyseur en continu du point de rosée acide

### **Piles**

- ↴ Modernisation : transfert en plateforme supérieure (bâtiment couvert ex Électrolyse) de l'atelier piles



## **I – 2 Prévisions travaux 2<sup>ème</sup> semestre 2008 (3/3)**

### **Divers**

- ↓ 2<sup>ème</sup> brumisateurs pour l'abattage des poussières des alvéoles FEL et du chargeur trémie du doseur
- ↓ Bâtiment de couverture de plus de la moitié du parc matières (50 m x 80 m = 4 000 m<sup>2</sup>)
- ↓ 2 alvéoles béton supplémentaires sur rétention (avec séparateur / déshuileur) avec couverture : nous passerons ainsi de 4 à 6 alvéoles
- ↓ Engins mobiles :
  - Limitation à 20 km/h par bridage
  - Badgeage magnétique des conducteurs
  - Rampe pour chariots-élévateurs reliant les plateformes supérieure et inférieure



VLP

# ***II - Bilan des contrôles environnementaux de novembre 2007 à mai 2008***



## II – 1 Autosurveillance (1/2)

### Moyennes des rejets atmosphériques surveillés en continu

	De novembre 07 à mai 08/ calcination/ grillage	De novembre 07 à mai 08 /four électrique	De novembre 07 à mai 08 /four sécheur	Seuils réglementaires
SO <sub>2</sub> en mg/Nm <sup>3</sup>	22	7		50
CO en mg/Nm <sup>3</sup>	7	17		50
COVT en mg/Nm <sup>3</sup>	0,1	0,2		10
Poussières en mg/Nm <sup>3</sup>	0,9	0,8	3	10



## **II – 1 Autosurveillance (2/2)**

### **Eaux de surface**

↳ Contrôles mensuels réalisés sur les eaux de surface en sortie de station d'épuration : résultats conformes à l'AP du 1er juin 2006

### **Eaux souterraines**

↳ Contrôle annuel sur 3 piézomètres (forages – 1 amont et 2 aval) : pas de pollution issue de l'activité de VLP

### **Tours aéroréfrigérantes**

↳ Contrôles mensuels : résultats conformes à l'AP du 1er juin 2006





## II – 2 Contrôles réalisés par des organismes agréés (1/9)

### Four Electrique à Laitier : FEL

- ↓ Mesures des rejets atmosphériques réalisées semestriellement par un organisme agréé
- ↓ Mesures réalisées en décembre 2007 par Norisko
- ↓ Dépassement CO : panne d'un brûleur de la chambre de post-combustion

	SO <sub>2</sub>	CO	NOX	COVT	Poussières	HCl	HF	Cd + Tl	Métaux lourds *	Métaux lourds * + Zn	Hg	Dioxines et furannes (en ng/Nm <sup>3</sup> )
Valeurs en mg/Nm <sup>3</sup>	5	81,1	158	9,9	1	< 0,2	0,1	0,020	0,341	0,723	0,021	0,029
Seuils réglementaires en mg/Nm <sup>3</sup>	50	50	200	10	10	10	1	0,05	0,5	5	0,05	0,1

\* Métaux lourds : Sb, As, Cr, Co, Cu, Mn, Ni, Pb, V



## II – 2 Contrôles réalisés par des organismes agréés (2/9)

### Four Electrique à Laitier : FEL

- ↓ Mesures des rejets atmosphériques réalisées semestriellement par un organisme agréé
- ↓ Mesures réalisées en avril 2008 par IRH Environnement

	SO <sub>2</sub>	CO	NOX	COVT	Poussières	HCl	HF	Cd + Tl	Métaux lourds *	Métaux lourds * + Zn	Hg	Dioxines et furannes (en ng/Nm <sup>3</sup> )	
Valeurs en mg/Nm <sup>3</sup>	0,8	< 5	< 5	< 5	0,51	0,05	< 0,1	Pas de valeur				< 0,003	0,054
Seuils réglementaires en mg/Nm <sup>3</sup>	50	50	200	10	10	10	1	0,05	0,5	5	0,05	0,1	

\* Métaux lourds : Sb, As, Cr, Co, Cu, Mn, Ni, Pb, V



## **II – 2 Contrôles réalisés par des organismes agréés (3/9)**

### **Four sécheur**

- ↓ Mesures des rejets atmosphériques réalisées semestriellement par un organisme agréé
- ↓ Mesures réalisées en décembre 2007 par Norisko
- ↓ Faible dépassement COVT (essentiellement CH<sub>4</sub>) : mauvais réglage du brûleur (action corrective menée (réglages repris))
- ↓ Faible dépassement somme des métaux : dégradation filtre à manches

	SO <sub>2</sub>	CO	NOX	COVT	Poussières	HCl	HF	Cd + Tl	Métaux lourds * + Zn	Hg
Valeurs en mg/Nm <sup>3</sup>	1,4	28	8,2	17	2,5	0,2	0,2	0,005	1,03	0,0009
Seuils réglementaires en mg/Nm <sup>3</sup>	50	50	200	10	10	10	1	0,05	5	0,05

\* Métaux lourds : Sb, As, Cr, Co, Cu, Mn, Ni, Pb, V  
CLIS du 10/06/08



## II – 2 Contrôles réalisés par des organismes agréés (4/9)

### Fours de calcination et de grillage

- ↳ Mesures de rejets atmosphériques réalisées semestriellement par un organisme agréé
- ↳ Mesures réalisées en décembre 2007 par Norisko

	SO <sub>2</sub>	CO	NOX	COVT	Poussières	HCl	HF	Cd + Tl	Métaux lourds *	Métaux lourds * + Zn	Hg	Dioxines et furannes (en ng/Nm <sup>3</sup> )
Valeurs en mg/Nm <sup>3</sup>	4,8	0,6	7	0,9	< 0,5	< 0,1	0,1	0,006	0,280	0,669	0,001	0,002
Seuils réglementaires en mg/Nm <sup>3</sup>	50	50	200	10	10	10	1	0,05	0,5	5	0,05	0,1

\* Métaux lourds : Sb, As, Cr, Co, Cu, Mn, Ni, Pb, V



## II – 2 Contrôles réalisés par des organismes agréés (5/9)

### Fours de calcination et de grillage

- ↓ Mesures de rejets atmosphériques réalisées semestriellement par un organisme agréé
- ↓ Mesures réalisées en avril 2008 par IRH Environnement

	SO <sub>2</sub>	CO	NOX	COVT	Poussières	HCl	HF	Cd + Tl	Métaux lourds *	Métaux lourds * + Zn	Hg	Dioxines et furannes (en ng/Nm <sup>3</sup> )
Valeurs en mg/Nm <sup>3</sup>	1,2	< 5	< 5	< 5	0,3	0,07	< 0,1	< 0,02	0,04	0,08	< 0,0015	0,0003
Seuils réglementaires en mg/Nm <sup>3</sup>	50	50	200	10	10	10	1	0,05	0,5	5	0,05	0,1

\* Métaux lourds : Sb, As, Cr, Co, Cu, Mn, Ni, Pb, V



## **II – 2 Contrôles réalisés par des organismes agréés (6/9)**

### **Rejets atmosphériques**

- ↓ Surveillance sur l'environnement proche de VLP :
- réalisée par LIMAIR
  - campagne d'1 mois, à partir du 19 novembre 2007
  - tous les fours en fonctionnement excepté le FEL en fin de période car arrêté au 8 décembre 2007
  - mesures de 10 métaux lourds et de dioxines et furannes
  - mesures des poussières (PM 10) et SO<sub>2</sub>
  - jauges de type Owen + analyseurs + préleveur haut débit



## **II – 2 Contrôles réalisés par des organismes agréés (7/9)**

### **Rejets atmosphériques**

↓ Surveillance sur l'environnement proche de VLP :



### **Résultats : Dioxines-furanes**

- Dioxine de SEVESO n'a pas été détectée
- En 2007 : valeurs les plus élevées = site des Rivaillies
- Pas de réglementation
- Pas d'évolution significative par rapport à 2006
- Selon INERIS : pas d'attribution directe des résultats de mesure à un émetteur particulier



## **II – 2 Contrôles réalisés par des organismes agréés (8/9)**

### **Rejets atmosphériques**

↓ Surveillance sur l'environnement proche de VLP :



#### **Résultats : Métaux lourds**

- ***Retombées atmosphériques :***

- Pas de concentrations particulières ni d'évolutions significatives par rapport à 2006

- ***Air ambiant :***

- Pas de dépassement des valeurs cibles (temps de prélèvement différent de la réglementation en vigueur)





## **II – 2 Contrôles réalisés par des organismes agréés (9/9)**

### **Rejets atmosphériques**

↓ Surveillance sur l'environnement proche de VLP :



#### **Résultats : Dioxyde de soufre**

- Aucune élévation susceptible de traduire une émission à caractère purement industriel (2 sites : Rivailles et Garros)
- Pas de dépassement des valeurs cibles (temps de prélèvement différent de la réglementation en vigueur)



#### **Résultats : Particules en suspension**

- Évolutions similaires sur les 2 sites de mesures (Rivailles et Garros) sans évolution pouvant relever d'une activité industrielle particulière
- Pas de dépassement des valeurs cibles (temps de prélèvement différent de la réglementation en vigueur)



## **II – 3 Incidents techniques fin 2007/début 2008**

### **2 Incidents techniques fin 2007/début 2008**

- ↳ 2 incidents techniques sur la ligne de traitement des fumées issues des fours calcination et grillage
  - 11 février 2008 : coupure du ventilateur d'extraction des fumées
    - ➔ alimentation des fours stoppée automatiquement
  - 14 avril 2008 : système de filtration coupé pendant 15 minutes (sécurité filtre)
    - dépassement de la teneur autorisée en CO le 14 avril 2008
  - informations à la DRIRE dans la journée pour chaque incident



VLP

# ***III – Demande d’autorisation d’étendre ses activités***



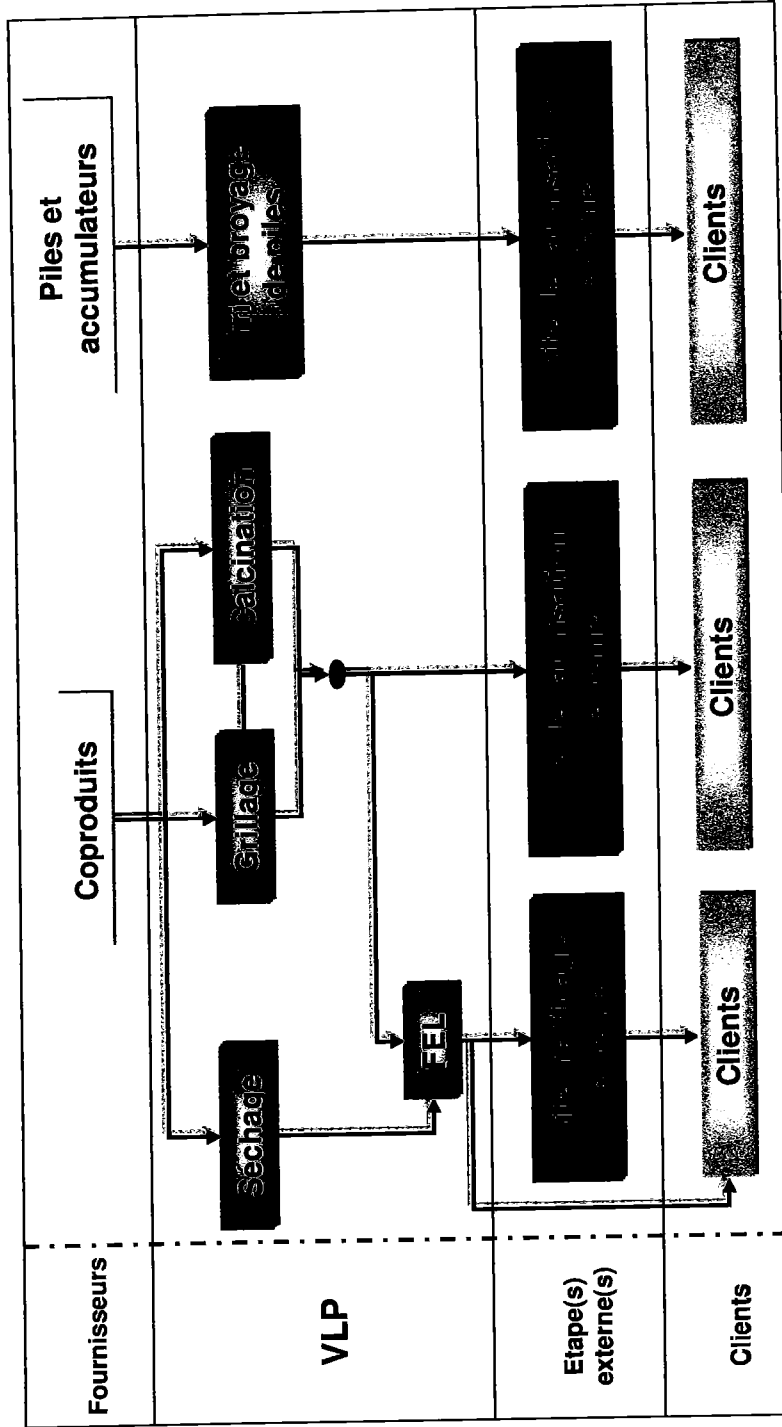
VLP

## ***III – 1 Présentation du projet***

- ***Fonctionnement actuel***
- ***Raisons du projet***
- ***Présentation du projet***



# III - 1 - 1 Fonctionnement actuel





### **III – 1 - 2 Raisons d’être du projet**

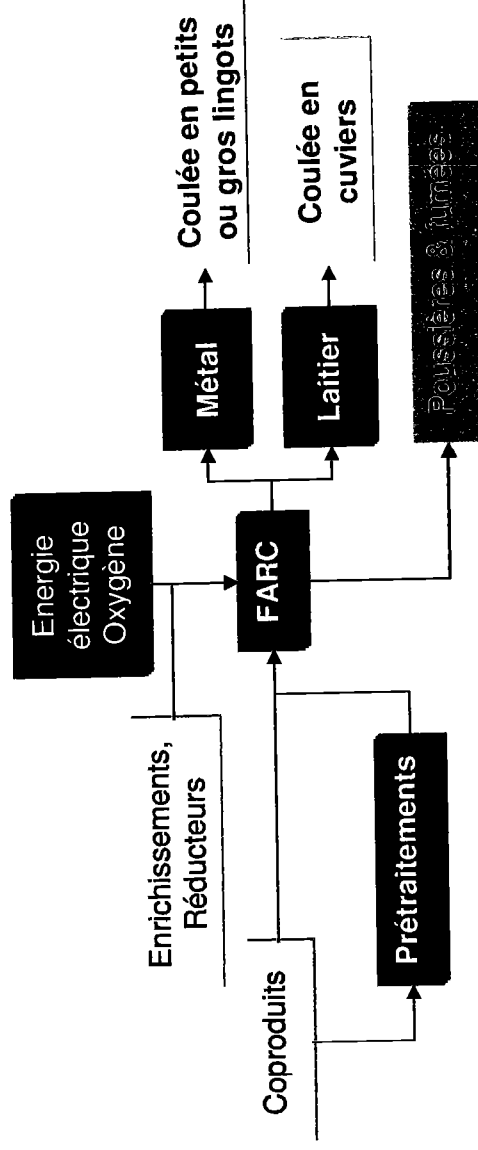
- ↳ Maîtriser la chaîne complète de valorisation des coproduits jusqu’aux ferroalliages
  - ↳ Limiter les transports de matières semi-finies
  - ↳ Augmenter l’autonomie de VLP vis-à-vis des autres sites d’AFE VALDI
  - ↳ S’adapter au marché actuel en pleine expansion
- ➔ Implantation de nouveaux outils :
- ↳ Un four à arc électrique FARC
  - ↳ Un four de grillage
  - ↳ Un four de séchage

## III – 1 - 3 Présentation du projet (1/7)

### ↳ Le four à arc FARC

#### Objectifs :

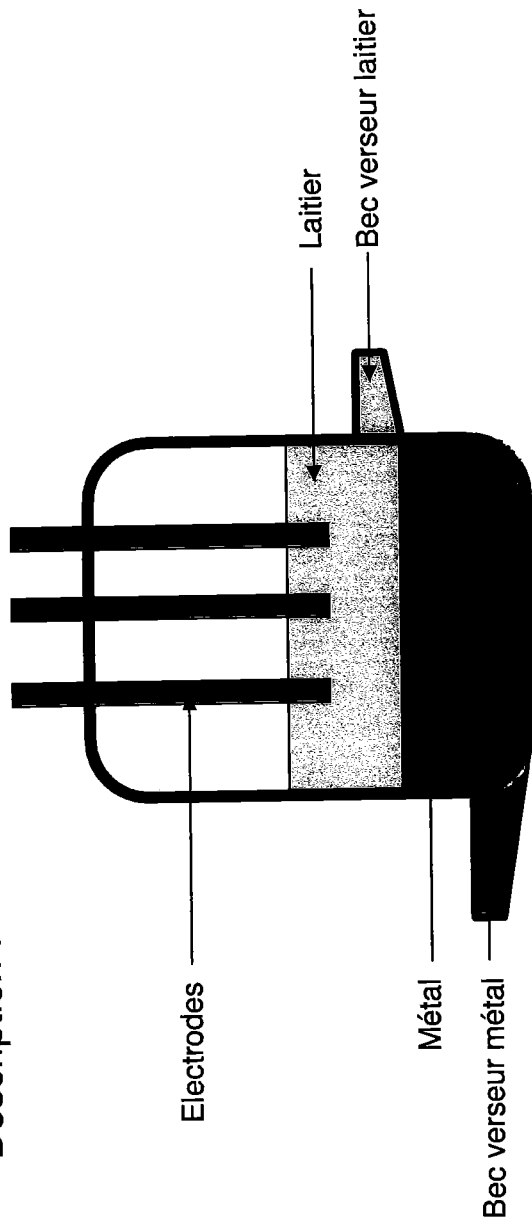
- Affinage des ferroalliages issus des campagnes catalyseurs du FEL
- Fusion des battitures



## III – 1 - 3 Présentation du projet (2/7)

### ↓ Le four à arc

Description :



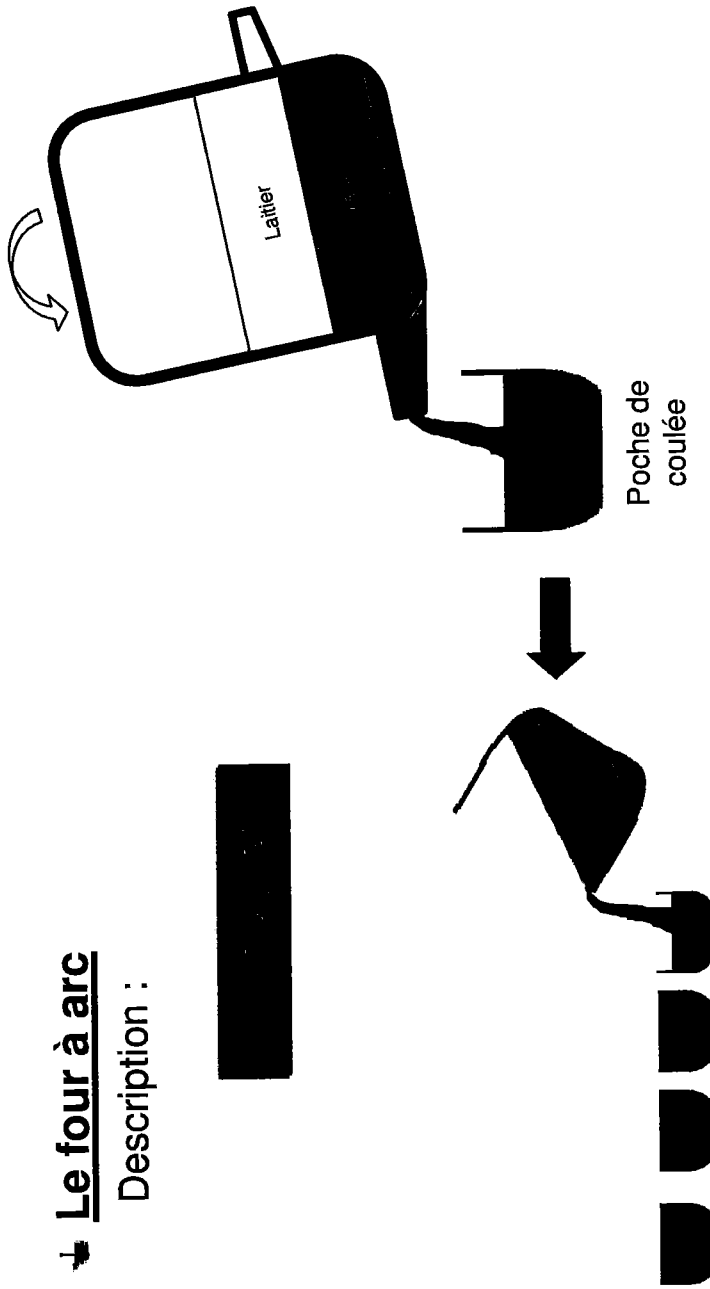




### III – 1 - 3 Présentation du projet (3/7)

#### ↳ Le four à arc

Description :



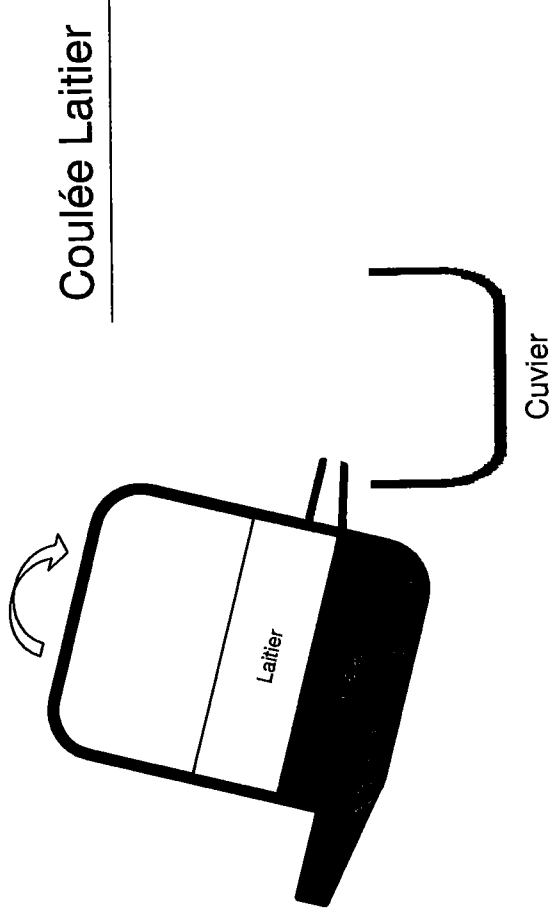
Chaîne à lingotier



## III – 1 - 3 Présentation du projet (4/7)

### ↳ Le four à arc

Description :

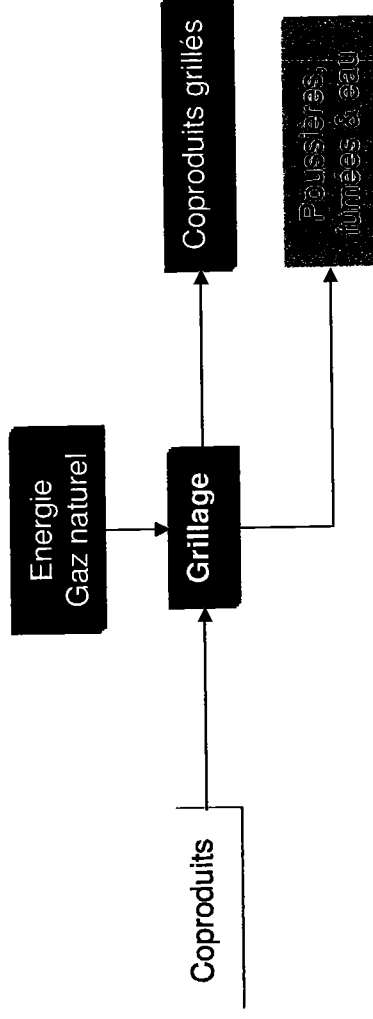


## III – 1 - 3 Présentation du projet (5/7)

### ↳ Le four de grillage

Objectifs :

- Diminution de la teneur en carbone et en soufre dans les coproduits

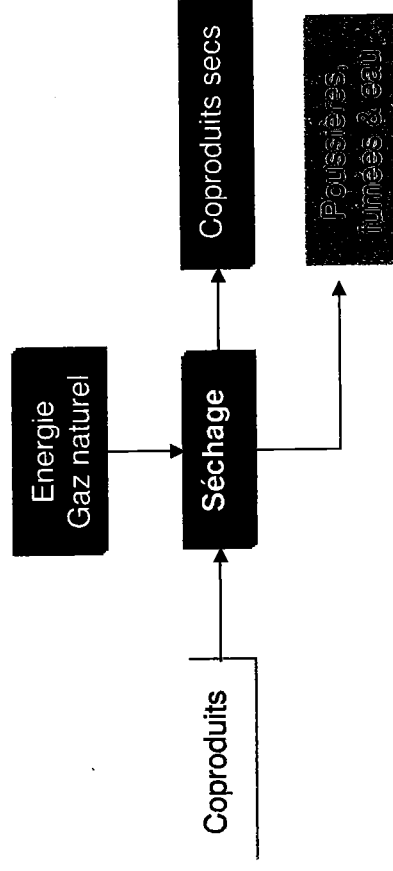


## III – 1 - 3 Présentation du projet (6/7)

### ↳ Le four de séchage

Objectifs :

- Diminution de l'humidité dans les coproduits

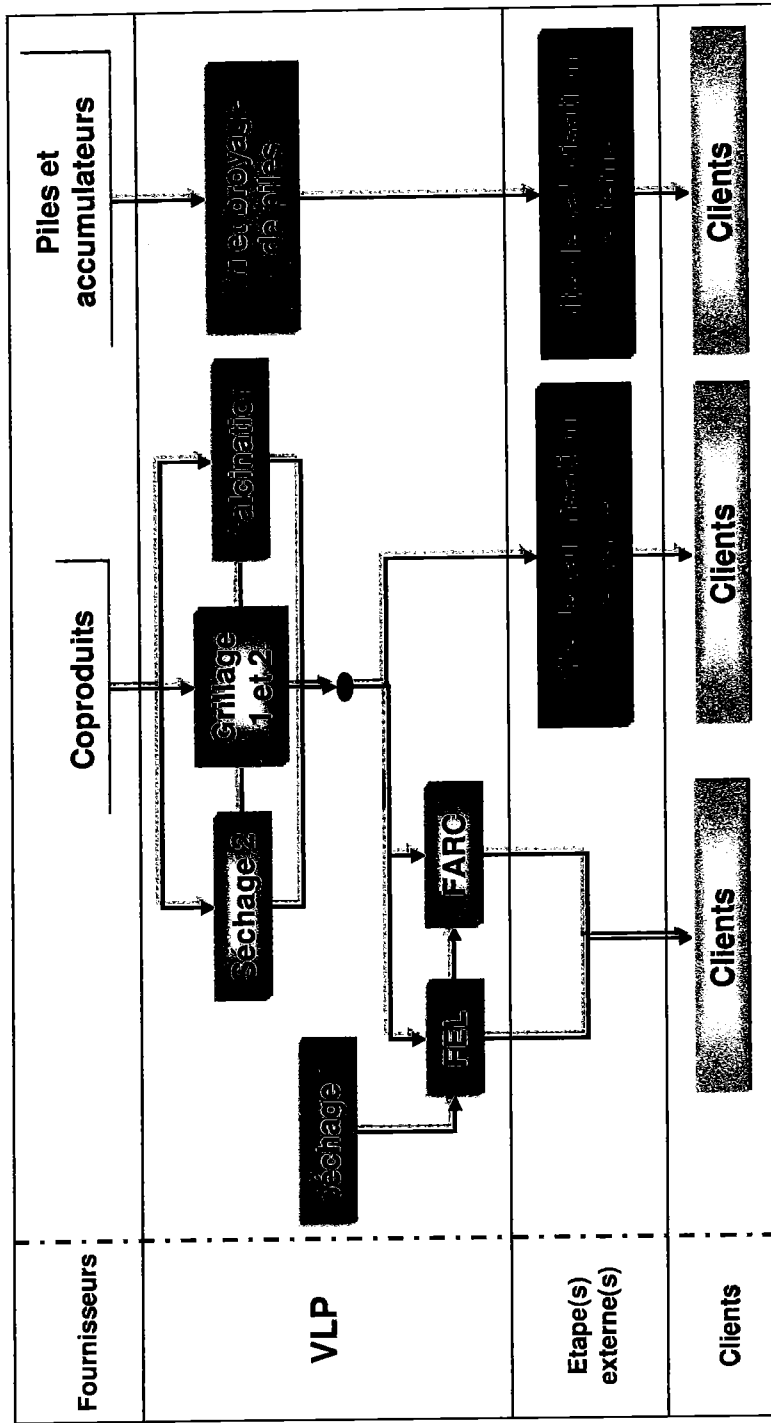




VLP

Présentation du projet

### III – 1 - 3 Présentation du projet (7/7)





VLP

## **III – 2 Etude d’Impact**

- **Environnement naturel**
- **Éléments humains et socio-économiques**
- **Eau**
- **Air**
- **Sol**
- **Commodités du voisinage**
- **Gestion des déchets**
- **Impact sanitaire**

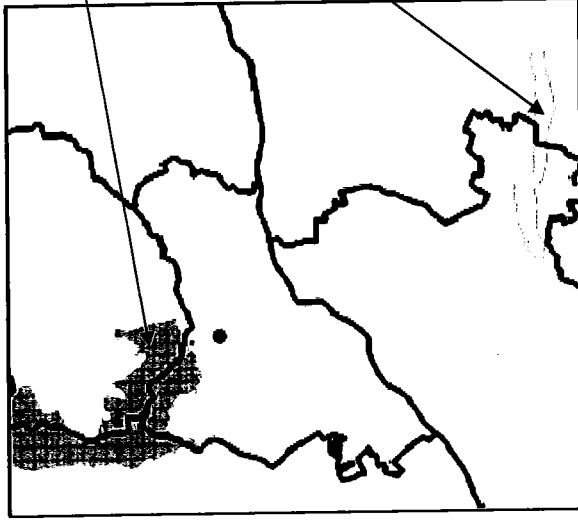
### **III – 2 - 1 Environnement naturel**

Deux sites d'intérêt particulier :

■ Espace naturel classé : Vallée de la Mazelle

☼ ZNIEFF de type 1 : Ruisseau de l'Auzette à l'amont de l'étang de Cordelas

Pas d'effet actuel et projeté sur l'environnement naturel du site

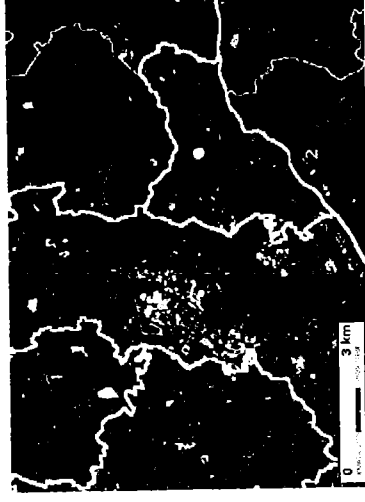


## III - 2 - 2 Eléments humains et socio-économiques (1/2)



↓ Trois ERP situés à moins de 300 m du site :

- ❶ Cabinet médical
- ❷ Salle polyvalente
- ❸ Aire d'accueil des gens du voyage



↓ Deux monuments classés ou inscrits :

- ❶ Château de la Quintaine (Panazol)
- ❷ Eglise Saint Christophe de Beaune les Mines

↓ Pas de conséquence actuelle et projetée de VLP sur les ERP et monuments précités





### **III – 2 - 2 Eléments humains et socio-économiques (2/2)**

- ↓ Actuellement, environ 65 employés
- ↓ Dans le cadre du projet, **augmentation de l'effectif**  
(+ 30 personnes)



## **III - 2 - 3 Eau (1/2)**

### **A) Eaux souterraines**

#### ✚ État initial :

Pas de nappe susceptible d'être utilisée pour un usage continu et spécifique  
Contrôle piézométrique annuel  
Pas de modification notable de la qualité de la nappe

#### ✚ État projeté :

Pas d'influence du projet sur la qualité de la nappe



### **III – 2 - 3 Eau (2/2)**

#### **B) Eaux de surface**

↓ **État initial :**

Eaux de ruissellement : traitées par la STEP

NB : Convention signée en 2006 : la CGEP est propriétaire et gestionnaire de la STEP

Contrôles mensuels conformes à notre arrêté préfectoral

↓ **État projeté :**

Pas de modification de la quantité et de la qualité des eaux de ruissellement



### **III - 2 - 4 Air (1/2)**

#### **A) Etat initial**

##### ↓ Contexte général :

Présence d'autres industries dans le secteur

##### ↓ Sources actuelles :

Four de séchage

Four de grillage et four de calcination

Four Electrique à Laitier FEL

##### ↓ Rejets conformes à la réglementation

Suivi réglementaire des rejets gazeux en sortie de cheminées

- Auto-surveillance
- Mesures semestrielles réalisées par un organisme agréé



## **III - 2 - 4 Air (2/2)**

### **B) Etat projeté**

#### ↓ Sources projetées :

- Deuxième four de séchage
- Deuxième four de grillage
- Four à arc électrique FARC

#### ↓ Rejets conformes à la réglementation :

- Suivi réglementaire des rejets gazeux en sortie de cheminées
  - ◆ Auto-surveillance
  - ◆ Mesures semestrielles réalisées par un organisme agréé



### **III – 2 - 5 Sol (1/2)**

#### **A) Etat initial**

- ↙ Sol et sous-sol propriété de la CGEP
- ↙ Pollution existante due aux activités passées du site
- ↙ Suivi de la qualité du sol par étude piézométrique annuelle  
→ Pas de modification du sous-sol due à l'exploitation du site



### **III - 2 - 5 Sol (2/2)**

#### **B) Etat projeté**

- ↓ Remise à neuf de certaines surfaces bétonnées avec accord préalable de la CGEP
- ↓ Pas de modification de la qualité du sol engendrée par la mise en place du projet
- ↓ Etude piézométrique annuelle effectuée comme actuellement



## **III – 2 - 6 Commodités du voisinage (1/2)**

### **A) Le bruit**

#### ↳ **État initial :**

Étude d'impact acoustique réalisée en 2006

- ◆ Niveau sonore conforme à la réglementation

#### ↳ **État projeté :**

Outils installés dans des bâtiments et/ou en plateforme inférieure du site

Mise en place de mesures (type capotage, murs insonorisés, ...) afin de diminuer l'impact sonore

Niveau sonore conforme à la réglementation (réalisation d'études)





## **III – 2 - 6 Commodités du voisinage (2/2)**

### **B) Le transport**

#### ↘ État initial :

Nombre de camions quotidien : 20 camions

Transport par fret malaisé du fait de la réorientation de la politique de Fret-SNCF : Limoges n'est plus une gare de triage

L'accord entre FCP et la SNCF est unique en France et ne peut pas être appliqué à VLP

Néanmoins, prise de contact avec des opérateurs Fret-Rail alternatifs

#### ↘ État projeté (si le transport, même partiel, par rail s'avérait impossible) :

Nombre de camions quotidiens : 25 camions, soit 5 camions de plus qu'actuellement

Nombre de camions non proportionnels à l'augmentation de l'activité



### **III – 2 - 7 Gestion des produits et coproduits**

- ↳ Analyses effectuées sur les produits et coproduits entrants :

Fluorescence X

Carbone-Soufre

Absorption atomique

Perte au feu

Etc.

- ↳ Vérification systématique de la conformité des entrées
- ↳ DRIRE prévenue en cas de non conformité
- ↳ Aucun coproduit radioactif ou contenant de l'amiante n'est admis sur le site
- ↳ Etiquetage, transport, stockage et modalités administratives conformes à la législation en vigueur



### **III – 2 - 8 Impact sanitaire**

#### ➤ Méthode en quatre étapes (INRS) :

Identification du potentiel dangereux pour l'homme,

Établissement des relations dose-effet,

Évaluation de l'exposition humaine,

Caractérisation des risques sanitaires et conclusions qui en découlent

#### ➤ Étude effectuée sur l'état projeté du site

#### ➤ Conclusions :

Risques liés aux rejets de VLP, sur la santé des populations avoisinantes du site peu probables, y compris pour des hypothèses maximalistes

VLP n'engendre pas de risque sur la santé des populations avoisinantes du site.



VLP

# ***III – 3 Etude de Dangers***



### **III – 3 Etude de dangers**

↓ Étude effectuée par Bertin Technologies en février 2008 pour le four à arc électrique FARC

Mise en place de barrières de prévention et de protection adéquates

Tous les scénarios conduisent à des événements limités à l'établissement

Pas d'effet dominos sur les autres outils du site

Aucun risque considéré comme inacceptable



VLP

# ***IV – Débat/Réponses aux questions diverses***